

Département
d'EURE-ET-LOIR

Canton

de Brezolles

Commune

SAINT REMY SUR AVRE

LE PROCES VERBAL INTEGRAL DES DEBATS
POURRA ETRE CONSULTE SUR DEMANDE
EN MAIRIE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

du Conseil Municipal en date du 23 Juin 2016 - 20h 30

de la COMMUNE DE ST REMY SUR AVRE

*_*_*_*_*_*_*_*

date de la convocation :

14 Juin 2016

nombre de membres

en exercice : 27

présents : 17

*_*_*_*_*_*_*_*

L'an deux mille seize, le vingt-trois Juin, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick RIEHL, Maire.

Etaient présents : MM.MMES - DANIEL - RODES - GUILLEMAIN - BRUNET - AZIRI - RYSER - QUATREHOMME - MOREAU - BERTOLOTTI - RENOUF - CADIC - REBEL - GOSSE - PERCHERON - ORY - BAZIRE -

Absente : Mme VIOLON - AZEMARD - DELMOTTE - ALLAIN - KUNTZ - DUFOURMENTELLE - RICHARD - LEYS - GRABOT - GALANDON -

Pouvoirs : Mme VIOLON à M. DANIEL - Mme AZEMARD à Mme AZIRI - M. DELMOTTE à Mme CADIC - Mme KUNTZ à Mme GUILLEMAIN - Mme DUFOURMENTELLE à Mme MOREAU - M. RICHARD à M. BRUNET - Mme GRABOT à M. ORY -

formant la totalité des membres en exercice.

Mme CADIC a été élue secrétaire.

pour examiner l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 Avril 2016.

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, approuve le procès-verbal de la séance du 21 Avril 2016.

1/ - PLU – Grenellisation – précisions sur la délibération n° 2015/09/2.2/001 du 24 septembre 2015 :

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, apporte des précisions à la délibération n° 2015/09/2.2/001 du 24 septembre 2015 relative à la procédure de révision du PLU, dans le cadre de la grenellisation.

2/ - Agglomération du Pays de Dreux - Convention de mise à disposition partielle du service commun de planification urbaine :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition partielle du service commun de planification urbaine dans le cadre de la révision du PLU.

3/ - Fixation du prix de vente des parcelles destinées à des opérations foncières :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix de vente des parcelles destinées à des opérations foncières.

- ⇒ « Les Euréliales » - Rue du Vieux Pont => cession à l'euro symbolique à l'Habitat Eurélien
- ⇒ Construction centre bourg - 5 Rue du Général de Gaulle => cession à l'Habitat Drouais au prix de 80.000€

4/ - Fixation des tarifs de la rentrée scolaire 2016/2017 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs actuels de la restauration scolaire, de l'accueil périscolaire et de la journée ACM du mercredi et des T.A.P pour la rentrée 2016/2017.

5/ - Subventions exceptionnelles :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle :

- ⇒ à l'association sportive du Collège Jean-Claude DAUPHIN => 200 €
- ⇒ au Club de Judo Vallée d'Avre => 500 €

6/ - Remboursement des sinistres du 30 octobre 2015 et 19 et 23 Janvier 2016 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à émettre les titres correspondants aux remboursements des sinistres suivants :

- ⇒ Le 30 octobre 2015 – voirie Avenue Kennedy endommagée suite à l'incendie d'un véhicule, chèque d'un montant de 1.950,00 € représentant l'intégralité du montant des dommages, suite à l'obtention du recours engagé.
- ⇒ Le 19 Janvier 2016 – choc par véhicule sur 3 barrières Rue de France, chèque d'un montant de 626,51€ représentant l'intégralité du montant des dommages, suite à l'obtention du recours auprès de la compagnie adverse.
- ⇒ Le 23 janvier 2016 – choc par camion sur toiture et gouttière de la halle du marché, chèque d'un montant de 238,40 € représentant le règlement partiel des dommages.

7/ - Approbation du Marché de fourniture de repas en liaison froide :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acte d'engagement et à autorise le Maire à signer les documents relatifs au marché de fourniture de repas en liaison froide.

8/ - Avenant n°1 – Marché des travaux de réfection des murs du cimetière :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 relatif au marché des travaux de réfection des murs du cimetière.

9/ - Approbation du rapport annuel de l'Eau :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel du service de l'eau.

10/ - Création de poste :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer le poste suivant :

⇒ 1 poste d'agent technique non titulaire à temps complet pour besoin saisonnier

11/ - Redevance pour occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux pour la distribution et le transport de gaz et d'électricité :

Conformément au décret 2015-334 du 15 mars 2015, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instituer la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux pour la distribution et le transport de gaz et d'électricité.

12/ - Renouvellement du contrat groupe assurance statutaire auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion au contrat groupe négocié par le Centre de Gestion 28 pour les assurances statutaires garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de maladie, décès, invalidité, accidents imputables au service ou non.

13/ - Séances de natation dans les écoles :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement des séances de natation avec le centre aquatique COVAL pour l'année scolaire 2016/2017 et autorise le Maire à signer la convention.

14/ - Camping Municipal – avenant n°2 - modification de la période d'ouverture :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification de la période d'ouverture du camping municipal à compter de la saison 2017.

15/ - Transfert de la compétence « éclairage public » au SDE28 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le transfert de la compétence « éclairage public » au SDE28 (Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir)

16/ - SDE28 - Adhésion à la compétence I.R.V.E. (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune à la compétence I.R.V.E. (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques) du SDE28

17/ - Reconduction du Projet Educatif Territorial 2016/2019 (P.E.D.T) :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la reconduction du Projet Educatif Territorial 2016/2019.

18/ - Convention avec St Lubin des Joncherêts dans le cadre du Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT) :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention avec la Commune de St Lubin des Joncherêts, portant sur la participation financière de la Commune de St Rémy sur Avre pour les manifestations culturelles organisées sur son territoire dans le cadre du Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT) de la Vallée d'Avre.

19/ - Bail commercial – local au n°2 Rue du Général de Gaulle :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le bail commercial du local sis 2 rue du Général de Gaulle, consenti à madame PICARD, dont l'activité sera esthétique.

20/ - Demande de subvention appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » – démarche zéro pesticide :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de financement avec l'Etat pour la démarche « zéro pesticide » dans le cadre de l'appel à projet « territoire à énergie positive pour la croissance verte » pour lequel la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux a obtenu le label du Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie.

21/ - Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris et de la France à l'organisation des Jeux Olympiques de 2024 :

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, décide d'apporter son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques de 2024

22/ - Décision modificative budget communal et budget eau :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative présentée sur le budget communal et le budget de l'eau.

INFORMATIONS :

Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D.) : un groupe de travail mène des actions en faveur des jeunes exposés à la délinquance notamment en matière d'addiction et prévention de la radicalisation.

Avenants – Marché des travaux d’extension du restaurant scolaire du Bois d’Hauterre :

Le Maire informe l’assemblée que différents avenants ont été réalisés dans le cadre du marché de travaux d’agrandissement du restaurant scolaire, entraînant des plus-values ou des moins-values selon les entreprises.

Entreprises	Lots	Marché de Base	Marché après avenant	Différence
MGP	Menuiseries extérieures aluminium	24 443.03 €	22 099.86 €	- 2 343.17 €
VINET	Carrelage faïence	12 766.00 €	14 358.80 €	+ 1592.80 €
DOUCERAIN	Gros oeuvre	66 304.25 €	57 446.10 €	- 8 858.15 €
HYDRO CONFORT	Plomberie Sanitaire	15 754.59 €	16 194.86 €	+ 440.27 €
DUFOIX	Charpente	22 525.41 €	28 912.83 €	+ 6387.42 €

TOTAL des avenants : moins-values de 2 780.83 €

Lotissement Avenue des Champs de Bray : Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 24 septembre 2015, la commune a cédé à l’aménageur « Pierres et Territoires » les parcelles section AH 662 – 751 et 753 au prix de 85.000€ afin d’y édifier un lotissement. Actuellement il reste 2 lots à vendre pour atteindre le seuil de déclenchement des travaux.

Harmonisation des tarifs transports scolaires : les tarifs pour la rentrée 2016/2017 seront les suivants :

- ⇒ Ecole primaire : 75,00 €
- ⇒ Collège : 125,00 €
- ⇒ Lycée : 135,00 €

Venue de nos homologues Polonais : une cérémonie d’accueil se tiendra en mairie, salle des mariages, dimanche 3 juillet à 11h.

Décision du Maire :

Monsieur le Maire donne lecture de la décision suivante :

- ⇒ Participation au groupement de commande proposé par l’Agglomération du Pays de Dreux pour les fournitures de bureau et ramettes de papier

Consultations :

- Maîtrise d’œuvre éclairage salle Oscar et terrain de football :

Le Maire informe l’assemblée que dans le cadre du Code des Marchés Publics une consultation (procédure adaptée) a été lancée pour une mission de maîtrise d’œuvre
L’offre du Groupe JSI a été retenue : 6 725.00 € HT

- Maîtrise d'œuvre étude de faisabilité piste d'athlétisme et extension salle de musculation :

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du Code des Marchés Publics une consultation (procédure adaptée) a été lancée pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'étude de faisabilité d'une piste d'athlétisme et d'une extension de la salle de musculation
L'offre du Groupe JSI a été retenue : 4 800.00 € HT

Questions orales :

Conformément à l'article 5 du règlement intérieur du Conseil Municipal, M. PERCHERON, tête de liste de « Saint Rémy Sur Avre tournée vers l'avenir » nous a transmis des questions.

Question n°1 : Plusieurs habitants de la commune m'ont contacté afin de me faire part de leur mécontentement concernant le manque d'entretien des voies publiques de notre commune : avenue des champs de bray, sous les côtes, trottoirs rue de la gare, ... »
Que comptez-vous faire pour remédier à ces problèmes ?

Réponse : Aujourd'hui la situation est redevenue normale, compte tenu des conditions météorologiques déplorables des mois de mai et juin, les agents du service espaces verts n'ont pas pu procéder à un entretien normal de la commune, cette pluie favorisant le développement de l'herbe et rendant délicate le déplacement des engins sur un sol instable.

Question n°2 : Plusieurs habitants m'ont contacté afin de me faire part des désagréments générés par des attroupements d'individus, le soir, notamment place des Dodots. Des dégradations ont été constatées, ainsi que de nombreux actes d'incivilités (détritus, urines, bruits, ...).»

Que comptez-vous faire afin de résoudre ces désagréments?

Réponse : Chaque année à la période estivale, nous sommes confrontés à ce type de situation qui est sous contrôle. A la suite des dégradations constatées et grâce à la surveillance accrue de la gendarmerie, plusieurs jeunes ont été interpellés. Monsieur le Maire a reçu des parents ainsi que des riverains de la Place des Dodots.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h02 mn.

Pour extrait :

En Mairie, le 24 Juin 2016

Le Maire,

Patrick RIEHL